



Konrad
-Adenauer-
Stiftung



PARTENARIAT FKA / ONDH

THÉMATIQUES :

Thème I : La problématique de l'expression démocratique et du développement facteur de bonne gouvernance

Thème II : Les élections, Un enjeu et un défi pour une participation massive et de qualité des populations

Thème III : Lancement des boutiques de droits

Rapport d'étape I

☞ Forum de Dakar (19 Avril 2006)

☞ Forum de Saint-Louis (17 – 18 Mai 2006)



Juin 2006

SOMMAIRE

Introduction

I- Résumé du programme

II- Opportunités potentielles de coopération

2.1 : Missions et axes d'intervention

2.2 : Objectifs généraux

2.3 : Objectifs spécifiques

III- Déroulement des manifestations

3.1 : Approche méthodologique

3.2 : Démarche

IV- Tableau synoptique des résultats

4.1 : Allocution d'ouverture forum de Dakar

4.2 : Communication sur la philosophie de la FKA

4.3 : Présentation des thèmes

4.4 : Allocution d'ouverture forum de Saint-Louis

4.5 : Communication sur la philosophie de la FKA

4.6 : Présentation des thèmes

V- Synthèse des travaux

5.1 : Un partenariat soutenu

5.2 : Recommandations

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exécution de son plan stratégique 2004-2006, l'ONDH a élaboré et soumis à la Fondation Konrad ADENAUER un programme de coopération et de partenariat intitulé :

« La Problématique de l'Expression Démocratique et du Développement à travers la participation et la responsabilisation des populations, constituant un enjeu et un défi pour la Société Civile et la bonne Gouvernance ».

I. RESUME DU PROGRAMME.

Le développement entendu comme processus d'amélioration de la qualité de la vie et d'intégration économique, sociale et culturelle suppose un ensemble de connaissances et d'aptitudes que doivent acquérir les éléments de la société. C'est aussi l'exigence pour l'Etat, les organisations de la société civile d'agir ensemble pour faire participer les populations aux prises des décisions pour les actions à entreprendre afin d'assurer plus de justice, d'équité, de sécurité et de paix, indispensables pour un développement durable. C'est dans cette perspective que s'inscrit la coopération avec la FKA sur la base d'un partenariat décentralisé privilégiant l'approche Droits Humains, en y intégrant les potentialités spécifiques dominantes qui caractérisent chacune des zones retenues pour la mise en œuvre et l'exécution des projets qui y seront développés.



II. OPPORTUNITES POTENTIELLES DE COOPERATION.

2-1 Missions et axes d'interventions.

Fondation Konrad ADENAUER	ONDH
- la FKA développe un programme de coopération avec le Sénégal et dans plusieurs pays du monde.	-l'ONDH développe un système de partenariat opérationnel avec les acteurs publics et privés.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la Démocratie, la Paix, les libertés, la justice, l'équité et l'Etat de Droit. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Met en œuvre et exécute des projets au profit des populations.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les valeurs et le dialogue interculturel et la compréhension entre les peuples. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Œuvre pour la valorisation des valeurs et des savoirs traditionnels, la création de cadres de concertation et de dialogue.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la pauvreté et la promotion de l'économie sociale de marché en coopération avec le Conseil National du Patronat. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encadrer les populations en vue de leur participation et de leur responsabilisation à la gestion des affaires publiques et de leur propre développement.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir des projets pour la formation des acteurs en particulier et l'éducation des populations en général 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise la réflexion à travers les campagnes d'informations, de sensibilisations, d'éducatives et de formations aux Droits Humains.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la politique de décentralisation et de développement des collectivités locales et des activités à la base. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribue au renforcement des capacités d'interventions des élus locaux, des leaders d'opinion, des défenseurs des Droits de l'Homme et des agents chargés de l'application des lois.

2-2 Objectifs généraux

Le choix de vulgarisation des objectifs généraux en lien avec les missions de FKA et de l'ONDH obéit à des objectifs spécifiques articulés autour d'une série de thèmes à savoir :

- L'Ancrage de l'Expression Démocratique et du Développement facteur de bonne gouvernance, place et rôle des populations et des ONG.
- Les élections un enjeu et un défi place et rôle des jeunes, des femmes pour une participation massive des populations.
- La perception des droits civils, politiques et les droits économiques sociaux et culturels et le service public, dans le contexte de la recherche de la paix en Casamance.
- Les Boutiques de droits comme une alternative dans la Promotion de l'approche Droits Humains pour la participation et la responsabilisation des populations dans la gestion de la démocratie de la Paix et du développement.
- La production et la vulgarisation de supports pédagogiques et de documents de capitalisation des bonnes pratiques, une alternative pour assurer un suivi évaluation des activités en vue de la pérennisation du partenariat FKA/ONDH.

C'est dans cette optique qu'il a été retenu trois manifestations, à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor, prévues respectivement en Avril – Mai – Juin 2006. Au regard de ce qui précède le présent rapport d'étape va dès lors porter sur les activités organisées à Dakar le 19 avril 2006 et à Saint-Louis les 17 et 18 mai 2006, construites autour des objectifs spécifiques ci-après.

2-3 Objectifs spécifiques.

2-3-1 Organiser la réflexion autour de l'Ancrage de l'Expression Démocratique, de la Paix et du Développement par une meilleure connaissance :

- des Droits et des devoirs des citoyens ;
- du rôle de l'Etat garant de la sécurité humaine et du développement ;
- de la place et du rôle des collectivités locales et des populations dans la gestion des affaires publiques et du Développement ;

2-3-2 Renforcer la culture citoyenne et la perception de l'enjeu et du défi de la tenue d'élections libres et transparentes pour :

- des opérations électorales apaisées et sans contestation ;
- Une implication des femmes et des jeunes dans tous le processus électoral ;
- Une participation massive et de qualité des populations ;

2-3-3 Esquisser des lignes d’actions pour le suivi et l’évaluation des activités à travers de séries d’actions :

- échanges et partages sur les différents sujet traités ;
- identification des problèmes, des forces, des faiblesses, des menaces et des recommandations et des perspectives de solution ;
- lancement des Boutiques de Droits.

III. DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS.

3-1 Approche méthodologique.

L’approche Droits Humains a constitué la trame des communications faites lors des rencontres à Dakar et à Saint-Louis au cours des cérémonies d’ouvertures et de clôtures, de présentation des thèmes soumis à la réflexion des participants repartis dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : participants.

Désignation	Effectifs		Total participants
	Dakar	St-Louis	
1- Intervenants atelier interne	07	16	23
2- Personnel du séminaire/forum	06	08	14
3- Membres ONDH	15	20	35
4- ONG/Associations	09	05	14
5- Agents d’administration	06	07	13
6- Journalistes	07	07	14
7- Parlementaire/Conseil Régional et Mairie	03	03	06
8- CNP / GES / Syndicats	03	04	07
9- Partis politiques	02	02	04
10-Etudiants	02	02	04
11-Comité Sénégalais des Droits de l’Homme	01	01	02
12-Médiature	01	01	02
13-CENA/CEDA	01	01	02
14-Enseignement Supérieure et Secondaire	05	04	09
TOTAL	68	81	149

Commentaires:

Parmi les participants il faut noter une trentaine de femmes, environ 20% de l’effectif arrêter à 149 personnes issues de divers secteurs d’activités.



Tableau 2 : Cérémonies d'ouverture et de clôture.

Rubriques	Prénoms et nom	Qualification
Dakar : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de séance ▪ Présentation FKA ▪ Allocution 	<p>Monsieur DIOUF</p> <p>Docteur Karsten DUMMEL</p> <p>Monsieur Thierno GUEYE</p>	<p>Magistrat, Conseiller Technique au Ministère de la Justice</p> <p>Représentant résident de la Fondation Konrad ADENAUER</p> <p>Juriste, représentant le Président de l'ONDH</p>
Saint-Louis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de séance ▪ Présentation FKA ▪ Allocution 	<p>Monsieur Lazard Boni Kenny</p> <p>Docteur Karsten DUMMEL</p> <p>Madame NDIAYE KHADY KONATE</p>	<p>Adjoint au Gouverneur de Saint-Louis</p> <p>Représentant résident de la Fondation Konrad ADENAUER</p> <p>Présidente Ligue régionale de Saint-Louis</p>

NB : en présence de plusieurs autres invités.

Tableau 3 : Conduite des travaux.

Rubriques	Prénoms et Nom	Qualification
Dakar : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur ▪ Introduction ▪ Intervenants 	Malick SOW Djibril BADIANE Professeur Assane MBAYE Professeur Babacar GUEYE	Magistrat Coordinateur du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme Directeur Exécutif de l'ONDH, Coordonnateur du forum Université Cheick Anta DIOP Université Cheick Anta DIOP
Saint-Louis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur ▪ Introduction ▪ Intervenants 	Boucounta Mendy Djibril BADIANE Professeur Mayacine DIAGNE Professeur Mamadou Abib Kébé	Juriste, Greffier Directeur Exécutif de l'ONDH, Coordonnateur du forum Université Gaston Berger St Louis Pôle Régional de Formation Continue

3-2 Démarche.

Le chronogramme établi pour chaque forum porte sur les allocutions d'ouverture, la présentation des communications de l'ONDH, de la FKA, l'intervention des modérateurs, les exposés introductifs relatifs aux objectifs visés, aux résultats attendus du coordinateur des rencontres consolidés par la réflexion sur les thèmes suivie de débats conduite par différentes personnes ressources.

Ainsi, les séances plénières et les travaux en groupes notamment ont servi de prétextes pour formuler des recommandations (lignes d'actions) contenues dans la synthèse générale.

Tableau 4 : Thématique

Localisation	Centre d'intérêt	Intervenants	
		Conférenciers	Modérateurs
Dakar/ FKA	<p>Philosophie FKA / allocutions ouverture.</p> <p>L'Ancre de l'Expression Démocratique et du Développement facteur de bonne gouvernance, place et rôle des populations et des ONG.</p> <p>Les élections un enjeu et un défi place et rôle des jeunes, des femmes pour une participation massive des populations.</p>	<p>Dr. DUMMEL</p> <p>P. Assane MBAYE</p> <p>P. Babacar GUEYE</p>	<p>Omar DIOUF</p> <p>Malick SOW</p> <p>Malick SOW Djibril BADIANE</p>
Siège ONDH	Atelier interne / Mise à niveau	Staff Technique ONDH	
St Louis/ Chambre de commerce	Lancement Boutique de Droits	Staff Technique ONDH	
	Philosophie FKA	Dr. DUMMEL	Lazard Boni KENNY
	La situation des Droits Humains au Sénégal	Djibril BADIANE	
	l'Expression démocratique et du Développement, place et rôle des populations et des ONG	P. Mayacine DIAGNE	Boucounta MENDY
	Les élections un enjeu et un défi, place et rôle des jeunes et des femmes	Dr. Mamadou Abib KEBE	Boucounta MENDY
Dakar/St Louis	Synthèse générale/ Rapport d'étape	Staff Technique ONDH / FKA	

IV- TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESULTATS.

4-1 Allocution d'ouverture forum de Dakar

Par Monsieur Thierno GUEYE / ONDH

Permettez-moi au nom du Président de l'ONDH, Maître Boucounta DIALLO, absent du Sénégal de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation et de participer aux travaux de ce forum dont le thème porte sur :

« L'Ancrage de l'Expression Démocratique et du Développement facteur de Bonne gouvernance ». Il s'agira aussi d'aborder un autre thème intitulé : **« les élections un enjeu et un défi, place et rôle des populations et des ONG »**.

Mesdames et Messieurs, vous accepterez avec moi que le choix de l'ONDH n'est pas fortuit en voulant organiser la réflexion autour d'un certain nombre de problèmes d'actualité interpellant tous les Sénégalais et tous les hôtes vivant parmi nous.

Nous n'avons pas besoin de faire un état de lieu dans ces différents domaines, en nous limitant simplement sur les événements notés ces derniers mois, et encore aujourd'hui, nous vivons des situations inadmissibles avec des atteintes graves aux droits des personnes, aux libertés fondamentales bien que garanties par la Constitution Sénégalaise. Ici, il est important de rappeler que l'Etat Sénégalais est partie prenante à plusieurs Conventions Internationales et qu'il est tenu de respecter conformément à ses engagements.

Notre organisation en prenant la décision d'organiser la réflexion autour de cette série de problématique entend tirer sur la sonnette d'alarme pour amener les pouvoirs publics et les populations à être plus attentifs pour le respect des Droits Humains conditions majeures pour la paix et le développement. En effet, il faudrait que les décideurs, les acteurs de la classe politique, des ONG, et de toutes les bonnes volontés se rendent à l'évidence que ce n'est pas dans le désordre qu'on construit un pays, et que c'est par le dialogue, la concertation que tous ensemble nous puissions agir dans le sens d'une paix durable pour notre pays.

L'Organisation Nationale des Droits de l'Homme (ONDH) fidèle à sa mission de contribuer à la Promotion, la Protection et à la Défense des Droits Humains ne peut que se réjouir de ce partenariat avec la Fondation Konrad ADENAUER en vue du renforcement de la Démocratie, de la Paix et du Développement.

Mesdames et Messieurs, c'est aussi l'occasion de saluer l'esprit de coopération qui anime la Fondation Konrad ADENAUER et de remercier le Représentant Résident au Sénégal le Docteur Karsten DUMMEL et l'ensemble de ses collaborateurs de leurs disponibilités pour accompagner les

organisations Sénégalaises telle que l'ONDH dans cette bataille pour les Droits Humains.

Mesdames et Messieurs, votre présence constitue pour l'ONDH une preuve de votre engagement pour tout ce qui touche à l'épanouissement de la personne humaine et du Développement du Sénégal.

L'ONDH, remercie Monsieur le Modérateur Malick SOW, Messieurs les Conférenciers, les Professeurs Assane MABYE et Babacar GUEYE d'avoir bien voulu accepter l'invitation à conduire nos travaux.

4- 2 Communication sur la philosophie de la FKA

Par le Dr. Karsten DUMMEL, Représentant Résident FKA.

Au nom de la Fondation Konrad ADENAUER, j'ai le plaisir de vous saluer à l'occasion de notre séminaire. La Fondation Konrad ADENAUER coopère depuis près de 20 ans avec le Gouvernement du Sénégal. A présent, je voudrais bien parler brièvement de la Fondation Konrad ADENAUER à l'intention de ceux qui ne la connaissent pas encore.

La Fondation Konrad ADENAUER est une fondation politique allemande.

Elle porte le nom de Konrad ADENAUER, le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne qui fut un des politiciens les plus marquants et importants de son époque. C'est grâce à la politique de Konrad ADENAUER que la démocratie et la liberté ont pu s'ancrent solidement en Allemagne après cette période la plus sombre de notre histoire, le troisième Reich.

La Fondation Konrad ADENAUER a été fondée après la seconde guerre mondiale avec l'objectif de promouvoir de démocratie, les droits de l'homme, la liberté et l'état de droit. Dans le contexte de la coopération internationale, elle soutient aujourd'hui des projets dans plus de 86 pays dans le monde, dont 26 sur le continent africain. Nous sommes implantés au Sénégal depuis 1976.

Les bases de nos activités sont les idéaux et convictions de la démocratie : solidarité, liberté, liberté de l'individu, justice sociale, droits de l'homme.

Les thèmes principaux de la Fondation Konrad ADENAUER au Sénégal sont : le promotion de la démocratie, de la paix et de l'état de droit, le maintien des valeurs et le dialogue interculturel. Au Sénégal, nous oeuvrons dans trois grands programmes :

- la décentralisation et le développement des collectivités locales, en coopération avec le Ministère de la Décentralisation et avec l'organisation Taataan,
- la promotion de l'économie sociale de marché en coopération avec le Conseil National du Patronat ;
- la formation civique.

Notre fondation est un pont entre la politique, la société, la culture et entre les collectivités et les individus.

L'engagement de chaque individu est important pour la société afin de la développer. Et pour la construction de ce pont, nous coopérons avec plusieurs partenaires, à savoir : l'Université de Dakar et l'Université de St Louis, le CESTI, MALAO, le Ministère de l'Intérieur, l'Agence de Presse Sénégalaise (A.P.S), l'Assemblée Nationale, le Mouvement Citoyen, le Ministère de l'Education, ASECOD, ONDH et bien d'autres.

Nous sommes ouverts à toute nouvelle idée et nous sommes convaincus que chacun peut, de son côté, faire beaucoup pour le développement et la promotion de la démocratie et du bien commun du Sénégal.

Je vais conclure par une citation de JFK :



Ne demande pas ce que l'Etat peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour l'Etat.

En Wolof : Boul ladj ngourgi loumoui def thi you ladgal linga mouna def thi ngourgui.

En Diola : Dicum kieng on etai engoléné etkan bédi au baré one-au goléné ucan bé mara etai.

Dans ce sens, je dis un très grand merci à tous nos partenaires pour leur excellente coopération.

Je vous remercie de votre aimable attention.

4-3 Présentation des thèmes

Par le Professeur Assane MBAYE

Sur l'ancrage de l'expression démocratique et du Développement facteur de bonne gouvernance.

L'intervention de M. Assane MBAYE a porté sur le sujet : Expression démocratique et développement économique, facteur de bonne gouvernance : place et rôle des populations. Le conférencier a axé son intervention sur les insuffisances des systèmes démocratiques actuels, notamment de la démocratie représentative. En effet celle-ci confine généralement le citoyen dans un rôle quasi exclusif de désignation des mandataires. Le vote apparaît comme un chèque en blanc et le mandat ne fait pas l'objet d'un contrôle en dehors des périodes électorales. Or la démocratie et surtout la bonne gouvernance impliquent que le citoyen puisse non seulement contrôler l'action publique mais aussi et surtout participer à sa définition et à sa mise en œuvre en dehors même de la désignation de ceux qui doivent exercer des mandats et charges publiques.

Ensuite les pratiques politiques qui ont cours au Sénégal ne favorisent pas l'émergence d'une citoyenneté responsable et consciente de son rôle et de sa place dans la marche des affaires publiques. Le clientélisme politique, l'utilisation des positions de pouvoir comme moyen d'ascension sociale et économique et de jouissance de certains privilèges ne sont pas de nature à favoriser la démocratie véritable et le développement économique.

Il y a enfin la question de l'adaptation de notre démocratie et de ses mécanismes à nos réalités sociales, culturelles et historiques. Il ne s'agit pas de remettre en cause la démocratie en tant que valeur universelle. Mais les institutions et mécanismes qui en assurent l'effectivité doivent être le reflet de nos sociétés. Si l'on ne s'entend sur le sens du vote, si l'on ne partage la même approche du rôle du citoyen et si l'on n'a pas la même conception de ce que doivent être les finalités de l'action publique et de la politique, il y a fort à parier que la démocratie ne constituera qu'un mirage inaccessible.

Toutes ces faiblesses impliquent un nouveau regard sur le rôle des citoyens en tant que gardiens de la démocratie et acteurs du développement. Le renforcement de la participation et du contrôle citoyen sont les moteurs de la gouvernance. Pour y arriver des préalables doivent être remplis : éducation citoyenne aux valeurs de la démocratie, développement des espaces publics d'expression de la citoyenneté, combat pour l'éthique de la vie publique.

Par le Professeur Babacar GUEYE

Le Rôle de la Société Civile dans les Elections au Sénégal

Les élections sont un grand moment dans la vie de toute démocratie et en particulier dans celle du Sénégal dont l'expérience a été regardée pendant longtemps comme un modèle en Afrique.

Chaque consultation électorale est un test destiné à mesurer les progrès réalisés par la démocratie sénégalais mais aussi à en identifier les imperfections.

Chaque compétition électorale est, à cet égard, l'occasion pour les citoyens de reprendre le pouvoir qu'ils avaient confié à leurs représentants, d'évaluer et de contester librement le mandat des élus, du parti ou de la coalition de partis qui dirigent les affaires du pays.

Le développement des élections est au fond une conséquence majeure de l'épanouissement du régime représentatif. L'élection par les citoyens de leurs représentants confère à ces derniers la légitimité nécessaire au bon exercice de leurs fonctions. C'est de cette légitimité que découle leur autorité, leur titre à agir au nom du peuple souverain. Mais cette légitimité suppose que le scrutin ait été transparent et ait été marqué par une participation massive des citoyens en âge de voter au choix des élus.

C'est à ce niveau que la société civile sénégalaise joue un rôle irremplaçable depuis le début des années 1990. En raison de l'importance et de la dramatisation des enjeux électoraux, de la récurrence de la tension et des troubles qu'ils occasionnent, la société civile sénégalaise a fini par s'imposer comme élément de régulation du jeu politique et comme garant de la paix civile et de la négociation sociale, en jouant un rôle de veille, d'alerte et de force de propositions.

L'élection présidentielle de 2000, les élections législatives de 2001 et locales de 2002 en passant par le référendum constitutionnel du 7 janvier 2001 lui ont permis de se distinguer dans la sensibilisation des citoyens, la surveillance et le contrôle du scrutin, mais surtout dans la médiation entre les différents acteurs, tout au long du processus électoral.

1 – La sensibilisation des citoyens par la société civile

Chacun sait que la participation massive des citoyens en âge de voter au choix des élus est un gage du caractère démocratique du processus électoral et donc de la légitimité des élus. Or, les élections organisées au Sénégal en 1983 et 2000 ont été marquées par une tendance inquiétante à l'augmentation de l'abstentionnisme.

A titre d'exemple, lors des élections législatives de 1998, sur 3.164.567 inscrits, seuls 1.243.026 ont pris part au vote. Soit un taux de participation de 39%. Plus de 1.800.000 Sénégalais n'ont pas cru utile de se rendre aux urnes.

Il s'agissait pour l'essentiel de personnes qui ne faisaient plus confiance au système politique, qui ne croyaient plus aux élections et affichaient un total désintérêt à l'égard de la politique, des institutions de l'Etat, et des partis politiques.

Pour inverser cette tendance, un collectif d'organisations de la société civile a été mis sur pied à la veille des élections présidentielles de 2000, dont la mission était de mener une vaste opération de sensibilisation pour une participation massive de la population sénégalaise au processus électoral. Les douze associations qui le composent ont engagé une campagne de grande envergure sur toute l'étendue du territoire national, pour inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales, à retirer leurs cartes d'électeurs et à voter le jour du scrutin.

Cette campagne, fondée sur le slogan « ma carte, ma force », a permis de vaincre les réticences de beaucoup de Sénégalais, notamment parmi les jeunes et les femmes. A l'issue de cette opération de sensibilisation, 350.000 nouveaux électeurs ont été inscrits et le nombre de votants a considérablement augmenté, passant de 50% aux précédentes élections présidentielles à plus de 60% des inscrits à celle du 19 mars 2000.

Cette campagne a été fortement relayée par les médias (Télévision, Radios, Presse écrite). Les organisations de la société civile ont également incité les jeunes, à l'occasion du scrutin, à se mobiliser dans les centres de vote, pour guider les électeurs illettrés ou les personnes âgées.

La mise du fichier électoral sur Internet, les conférences de presse des organisations de la société civile et l'édition n° 1 de Leer-Clarté, sont venues compléter le dispositif. Il s'agissait de préparer les acteurs politiques et les populations aux règles du jeu électoral.

Les mêmes actions sont répétées pendant les législatives de 2001 par la société civile dans le cadre de « Synergie citoyenne » comprenant le CONGAD, le Forum Civil, l'ONDH, Présence Chrétienne, le RADI et la RADDHO).

Le travail de sensibilisation ne se limite pas à favoriser une participation massive des citoyens. Elle vise aussi à éclairer ces derniers dans leur choix en les aidant à identifier les programmes qui répondent à leurs préoccupations.

Le Forum civil s'est notamment spécialisé dans l'organisation de débats contradictoires entre les candidats invités à exposer publiquement leur projet et des experts indépendants.

2 – Médiation entre les acteurs du processus électoral

Avant les élections de 2000, tout comme celles de 2001, les partis de l'opposition ont soulevé un certain nombre de problèmes et émis des critiques relativement au fichier électoral, à la gestion de l'information par les médias publics concernant les activités des candidats, à la confection des cartes d'électeurs, au risque de fraude et à la nomination du Président de l'ONEL. Soucieuse des conséquences qui pouvaient découler de ces récriminations, notamment le risque d'affrontements physiques durant les campagnes électorales, la société civile a, à chaque fois, proposé sa médiation à toutes les parties (partis politiques, Ministère de l'Intérieur, ONEL, HCA) sur les questions les plus controversées. En 2000, la marche organisée par le FRTE (Front de Régulation et de Transparence des Elections) formé par vingt (20) partis d'opposition juste avant les élections, alerta la société civile. Celle-ci s'est mobilisée dans le FACS (Front d'Action de la Société Civile Sénégalaise) pour empêcher la confrontation et assurer des élections paisibles et justes.

De même, en 2001, le climat politique très tendu à l'approche de la campagne électorale pour les législatives a poussé la société civile à se réunir pour réfléchir sur un cadre de concertation et d'action permettant de mobiliser ses membres et d'unir ses forces pour restaurer la confiance et la sérénité dans le jeu politique et contribuer ainsi à la tenue d'élections apaisées et transparentes.

2.1 – Audit du fichier électoral

La fiabilité du fichier électoral a toujours été une question centrale dans les rencontres avec le Ministère de l'Intérieur. La préoccupation constante de la société civile étant d'amener ce dernier à répondre à la demande de certains partis afin de rassurer tout le monde sur la fiabilité du fichier électoral. En effet, les radiations notées, les nouveaux inscrits sur recours et la suppression des doubles inscriptions avaient jeté le discrédit sur la gestion du processus électoral par le Ministre de l'Intérieur en 2000. C'est ainsi que le FACS regroupant le RADI, le Forum civil, la RADDHO, le CONGAD, et Présence Chrétienne, a convaincu les différents partis d'accepter l'audit du fichier électoral par des experts désignés et supervisés par la société civile. Cette médiation visait le rétablissement dans leurs droits des électeurs lésés par la faute de l'administration, l'identification des inscriptions multiples et la vérification du traitement des électeurs rétablis dans leurs droits, d'une part et celle du noyau dur, des listes provisoires et des listes définitives, d'autre part. Des experts informaticiens du FACS, du FRTE, de l'ONEL et du Ministère de l'Intérieur ont procédé à des vérifications qui ont duré jusqu'à la veille du premier tour du scrutin présidentiel. A l'issue de l'audit, les experts sont parvenus à la conclusion que le fichier électoral était bel et bien unique et qu'il était suffisamment fiable pour permettre d'aller à l'élection le 27 février et d'en assurer le contrôle. Ainsi, sur la base du rapport d'audit et de l'exécution des corrections recommandées par les experts sur le fichier, l'opposition a accepté d'aller aux élections.

Pour les législatives, il fallait connaître les nouveaux inscrits et identifier ceux qui pourraient se retrouver avec deux ou trois cartes dans la mesure où, 40.000 électeurs détenteurs au moins de deux cartes ont été identifiés par la DAF. A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à la DAF, un consensus a été obtenu sur les mesures suivantes :

- envoyer la liste des 40.000 électeurs pouvant se retrouver avec au moins deux cartes aux chefs-lieux de régions, à l'ONEL et à tous les partis politiques ;
- dresser la liste de toutes les cartes annulées ;
- faire une liste de toutes les homonymies ;
- vérifier la liste des inscriptions effectuées lors des séances foraines ;
- sur la demande de l'ONEL, le cas des 20.000 électeurs à radier lors de l'élection présidentielle de février et mars 2000, devait aussi être examiné.

Sur ces questions, des experts délégués par quelques partis de l'opposition (PDS, PIT, URD), la société civile et l'ONEL travailleront jusqu'à la veille du scrutin.

2.2 – Confection des cartes d'électeurs

Une très vive polémique a été soulevée au sujet des cartes d'électeurs, aussi bien lors de l'élection présidentielle que des législatives.

Dans le premier cas, il s'agissait de l'affaire des cartes dites « Israéliennes ». En effet, le doute sur les risques de falsification des cartes qui devaient être fabriquées par une entreprise sénégalaise avait poussé le Ministre de l'Intérieur à prendre sur lui de commander à l'étranger, des cartes sécurisées, tout en laissant se poursuivre l'exécution de la commande locale, sans en aviser l'opposition, ni la société civile.

Cette attitude alimenta les soupçons de l'opposition. On a même accusé le Directeur de l'Automatisation du Fichier (D.A.F.) d'avoir profité de son voyage en Israël pour confectionner un autre fichier. L'intervention de la société civile a permis de voter avec ces « cartes israéliennes ».

Lors des législatives de 2001, ce sont les « cartes Tandian » qui ont causé des soucis aux responsables des partis de l'opposition et à la société civile. En effet, après avoir commandé des cartes à l'Imprimerie Tandian, le Ministère de l'Intérieur avait conclu un autre marché avec une autre Imprimerie française. La société civile a insisté sur la nécessité de rassurer l'opinion publique sur l'existence des « cartes Tandian » et demandé qu'une décision rapide soit prise pour qu'elles soient détruites ou mises sous scellé.

2.3 – Elaboration d'un code de conduite

Chacun sait qu'une vive tension surgit de façon récurrente entre le pouvoir et l'opposition à la veille de chaque scrutin, laissant présager des troubles graves. Les dernières élections présidentielles n'ont pas échappé à cette tendance. Ainsi, le FACS a-t-il avancé entre les deux tours, l'idée d'un code de conduite liant les deux candidats. Ainsi, la société civile a-t-elle fait signer à Abdou DIOUF et à A. WADE un engagement de respecter le verdict des urnes.

Il s'agissait pour le FACS d'assumer une mission essentielle de gestion de la résolution des conflits entre les candidats et surtout d'intermédiation auprès des candidats qui a abouti à l'adhésion de ces derniers à la déclaration dont le but était la sécurisation de la phase post-électorale.

Il en a été de même pour les législatives. En effet, l'élaboration d'un code de conduite a été proposée à tous les partis politiques. Dans ce code, les organisations membres du collectif ont réaffirmé leur attachement à l'idéal de paix, de sécurité et à la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques. Elles ont proposé aux partis politiques de s'engager à ne pas entraver la libre expression du suffrage et à s'interdire tout acte pouvant empêcher la transparence du processus électoral.

3 – Observation du scrutin électoral (contrôle et surveillance)

L'observation du scrutin par la société civile peut « décourager la fraude, garantir la transparence, renforcer la confiance des électeurs et la crédibilité de l'Etat qui accepte leur contribution ». Le RADI, l'ONDH et la RADDHO ont acquis une grande expérience en ce domaine.

Aux élections de 2000, la RADDHO, par exemple, a déployé 815 observateurs et 80 superviseurs sur le terrain, qui ont été présents dans tous les départements du Sénégal. Ils ont observé les opérations électorales dans 2.108 bureaux de vote et ont participé aux dépouillements. Les organisations de la société civile présentes sur le terrain ont dénoncé les anomalies, les erreurs susceptibles de fausser la sincérité du scrutin. Elles ont également mobilisé des jeunes pour surveiller la transparence des élections.

Il convient de souligner que la société civile a acquis de haute lutte ce droit d'observer les élections. Celui-ci n'étant pas explicitement prévu par le Code électoral.

Le Ministre de l'Intérieur a consacré ce droit à l'occasion des législatives de 2001 en donnant à la société civile l'assurance qu'elle jouerait, si elle le souhaite, le rôle d'observateur et donc de témoin de la régularité et de la transparence des élections. Dans cette perspective, des badges ont été donnés aux organisations qui en ont fait la demande.

3.1 – ONEL

L'Observatoire National des Elections est une « structure indépendante chargée de la supervision et du contrôle des opérations électorales et référendaires » (art. 1 Code électoral). Il est composé de personnalités issues de la société civile et a pour mission de « contribuer à faire respecter la loi électorale, de manière à assurer la régularité, la transparence du scrutin en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits » (art. 2 Code électoral).

A l'occasion de l'élection de 2000, l'ONEL a joué un rôle important à tous les stades du processus électoral. En effet, il est intervenu depuis la confection du fichier électoral jusqu'au dépouillement des bulletins de vote et le recensement des suffrages, en passant par les inscriptions sur les listes électorales, les distributions des cartes d'électeur, la liste des bureaux de vote et la mise en place du matériel et des documents pour le scrutin.

Il faut noter que l'ONEL pouvait se saisir d'office ou être saisi par les partis politiques, les candidats et les électeurs. Il pouvait également porter devant les tribunaux les infractions commises par les partis politiques, les candidats ou les électeurs. Aujourd'hui, cette structure est remplacée par la CENA.

3.2 – LA CENA

Créée par la loi n° 2005-07 du 11 mai 2005, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a pris le relais de l'ONEL. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Comme l'ONEL, elle est chargée de la supervision et du contrôle de toutes les étapes des opérations électorales et référendaires (art. 1 et 2 loi sur la CENA). Comme l'ONEL, les membres de la CENA sont choisis parmi les personnalités indépendantes, exclusivement de nationalité sénégalaise, connues pour leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur neutralité et leur impartialité...

La CENA supervise et contrôle tout le processus électoral. A la grande différence de l'ONEL, elle dispose de pouvoirs très importants, en particulier d'un véritable pouvoir de sanction. C'est elle qui supervise et contrôle la transparence des futures élections législatives et présidentielle de 2006 et 2007.

Le débat sur les candidatures indépendantes

La Constitution et le Code électoral admettent les candidatures indépendantes pour les élections présidentielles et législatives mais sont muets en ce qui concerne les élections locales. En effet, l'art. 29 de la Constitution du Sénégal prévoit que « Toute candidature pour être recevable, doit être présentée par un parti politique légalement constitué ou être accompagnée de la signature d'électeurs représentant au moins dix mille inscrits domiciliés dans six régions, à raison de 500 au moins par région ». Ce texte poursuit en

précisant que les candidatures indépendantes, comme les partis politiques, sont tenues de se conformer à l'art. 4 de la Constitution.

L'art. LO 88 du Code électoral sur la candidature à la présidence de la République indique que la déclaration de candidature doit être accompagnée d'« une attestation par laquelle un parti politique légalement constitué déclare que ledit parti a investi l'intéressé en qualité de candidat à l'élection présidentielle ou une liste d'électeurs appuyant la candidature et comportant les prénoms, nom, date et lieu de naissance, indication de la liste électorale d'inscription et signatures des intéressés. Cette liste doit comprendre des électeurs représentant au moins 10.000 inscrits domiciliés dans six régions à raison de 500 au moins par région.

En ce qui concerne les élections législatives, l'art. L 143 du Code électoral dispose que tout parti politique légalement constitué, ou toute coalition de partis politiques légalement constitués ou toutes personnes indépendantes ayant satisfait aux conditions exigées à l'art. L 118, désireux de participer aux élections législatives, doit faire une déclaration de candidature, éventuellement une double déclaration de candidature dont la première concerne les candidats au scrutin départemental et la seconde les candidatures au scrutin national.

Ces dispositions constitutionnelles et législatives permettent aux candidats indépendants de se présenter aux élections présidentielle et législatives au même titre que les partis politiques. Mais, curieusement, les personnalités indépendantes ne sont pas autorisées à concourir dans les élections locales. Or chacun sait que les collectivités locales sont le cadre privilégié de la participation des citoyens à la gestion de leur cité, des affaires qui les concernent. Cette participation est, sans conteste, le moyen de réduire les frustrations et d'accroître l'efficacité de la gouvernance locale. Elle est le véhicule par lequel les populations peuvent passer du statut d'administré passif à celui de véritables acteurs administratifs, conférant tout son sens à la légitimité de la gouvernance locale. Il est difficile, dans ces conditions, de comprendre l'ostracisme du législateur et de la classe politique sénégalaise et leur refus d'admettre les candidatures indépendantes aux élections locales.



4.4 Allocution d'ouverture forum de Saint Louis

Par Madame Khady NDIAYE KONATE Présidente Ligue Régionale

Nous membres de la ligue Régionale des Droits de l'Homme de Saint-Louis sommes honorés de vous accueillir aujourd'hui, pour une fois procéder à l'ouverture de ce forum que la Fondation Konrad ADENAUER et L'ONDH Dakar ont bien voulu abriter dans notre cité. Nous sommes fiers d'être les heureux bénéficiaires d'une telle manifestation.

La Ligue Régionale des Droits de l'Homme de Saint-Louis a été installée en 1979 par Monsieur Serigne DIOP à l'époque Ministre de la Justice et Me Sidiki KABA Président National de l' ONDH. Me Abdalla Abatalib. GUEYE qui avait été investi Président devient président d'honneur à la suite des changements intervenus, après nous avoir guidé pendant quelques années, nous le remercions encore d'avoir accepté de rester à nos cotés.

Après une période de léthargie, Monsieur Djibril BADIANE Directeur Exécutif de l'ONDH avec le dynamisme qu'on lui connaît est venu nous assoiffer d'un souffle nouveau et depuis l'ONDH se porte bien avec une équipe engagée.

Nous avons à notre actif plusieurs actions dont des visites aux maisons d'arrêt et de correction de St-Louis, Dagana, des remises de dons, des ateliers de formation au profit de la population et des manifestations socioculturelles en vue de recherche de fonds destinés à financer nos projets.

Notre ambition est de promouvoir les Droits de l'Homme dans toute la région et de ce fait nous sommes en phase d'installer une section à Richard TOLL et ensuite suivront Dagana et Podor. Les membres de l'ONDH de Saint-Louis soucieux du soif de la population parfois privée de ses droits les plus élémentaires **affichent une ambition immense** et une volonté sans faille, mais hélas bloqués par des manques de moyens logistiques, un siège ou permanence équipés qui nous permettraient en étant plus accessibles d'y constituer un espace d'échanges pour une meilleure communication et un meilleur suivi des populations sur le terrain.

Notre forum d'aujourd'hui, porte sur : « La problématique de l'Expression Démocratique et du Développement, et un deuxième thème « Les Elections un enjeu et un défi, place et rôle des populations et des ONG. Sujets ne pouvaient être plus passionnants vu le contexte socio- politique que nous vivons actuellement dans notre pays. Ils vous seront développés tout à l'honneur par d'éminents intervenants et je suis sûre, que de très enrichissants débats s'en suivront vue la qualité de l'assemblée ici présente.

Nous osons espérer qu'au sortir de ce forum, chacun dans son domaine, saura défendre les Droits de l'Homme autant que nous membres de l'ONDH.

Nous ne saurions terminer sans saluer très vivement au nom de l'ONDH et de tous les participants, le partenariat avec la Fondation Konrad ADENAUER qui a permis la réalisation de ce forum.

Nos remerciements vont également à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à l'organisation de cet atelier.

Nous vous remercions de votre attention.

4.5 Communication sur la philosophie de la FKA

Par le Dr Karsten DUMMEL Représentant Résident FKA.

Au nom de la Fondation Konrad ADENAUER, j'ai le plaisir de vous saluer à l'occasion de notre séminaire. La Fondation Konrad ADENAUER coopère depuis près de 20 ans avec le Gouvernement du Sénégal. A présent, je voudrais bien parler brièvement de la Fondation Konrad ADENAUER à l'intention de ceux qui ne la connaissent pas encore.

La Fondation Konrad ADENAUER est une fondation politique allemande.

Elle porte le nom de Konrad ADENAUER, le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne qui fut un des politiciens les plus marquants et importants de son époque.

C'est grâce à la politique de Konrad ADENAUER que la démocratie et la liberté ont pu s'ancrer solidement en Allemagne après cette période la plus sombre de notre histoire, le troisième Reich.

La Fondation Konrad ADENAUER a été fondée après la seconde guerre mondiale avec l'objectif de promouvoir de démocratie, les droits de l'homme, la liberté et l'état de droit ;

Dans le contexte de la coopération internationale, elle soutient aujourd'hui des projets dans plus de 86 pays dans le monde, dont 26 sur le continent africain. Nous sommes implantés au Sénégal depuis 1976.

Les bases de nos activités sont les idéaux et convictions de la démocratie : solidarité, liberté, liberté de l'individu, justice sociale, droits de l'homme.

Les thèmes principaux de la Fondation Konrad ADENAUER au Sénégal sont : le promotion de la démocratie, de la paix et de l'état de droit, le maintien des valeurs et le dialogue interculturel.

Au Sénégal, nous oeuvrons dans trois grands programmes :

- la décentralisation et le développement des collectivités locales, en coopération avec le Ministère de la Décentralisation et avec l'organisation Taataan ;
- la promotion de l'économie sociale de marché en coopération avec le Conseil National du Patronat ;
- et la formation civique.

Notre fondation est un pont entre la politique, la société, la culture et entre les collectivités et les individus.

L'engagement de chaque individu est important pour la société afin de la développer. Et pour la construction de ce pont, nous coopérons avec plusieurs partenaires, à savoir : l'Université de Dakar et l'Université de St-Louis, le CESTI, MALAO, le Ministère de l'Intérieur, l'Agence de Presse sénégalaise APS, l'Assemblée Nationale, le Mouvement Citoyen, le Ministère de l'Education, ASECOD, ONDH et bien d'autres.

Nous sommes ouverts à toute nouvelle idée et nous sommes convaincus que chacun peut, de son côté, faire beaucoup pour le développement et la promotion de la démocratie et du bien commun du Sénégal.

Je vais conclure par une citation de JFK :

Ne demande pas ce que l'Etat peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour l'Etat.

En Wolof : Boul ladj ngourgi loumoui def thi you ladgal linga mouna def thi ngourgui.

En Diola : Dicum kieng on etai engoléné etkan bédi au baré one-au goléné ucan bé mara etai.

Dans ce sens, je dis un très grand merci à tous nos partenaires pour leur excellente coopération.

Je vous remercie de votre aimable attention.

4-6 Présentation des thèmes

Par le Professeur Mayacine DIAGNE

Le rôle et la place des ONG et des populations dans la démocratie participative en vue du développement local

Depuis plus de 40 ans, la réforme de la décentralisation territoriale a toujours eu pour objet le partage du pouvoir entre l'Etat et les élus locaux, jamais le partage du pouvoir entre les élus et d'autres acteurs comme les ONG et la population et les citoyens. Or la question de la participation des habitants est un enjeu primordial si l'on veut refonder le politique et lui rendre sa capacité d'action. Celle-ci passe par une refonte complète des règles du pouvoir local. Le système local est bloqué. Pour le déverrouiller, les efforts doivent porter simultanément sur les chantiers de la représentation politique et de la citoyenneté locale.

Il est bien temps de débattre sur la question de la place des ONG et des citoyens dans la sphère locale. En vérité, il existe plusieurs sortes de citoyenneté. Il existe une citoyenneté de la République. De ce point de vue, en droit constitutionnel, la citoyenneté désigne l'appartenance au peuple souverain dans l'Etat, la participation à la République. Il apparaît donc logique de considérer que la citoyenneté ici présuppose la nationalité, tout citoyen étant forcément un national.

Il existe aussi un citoyen au-delà de l'Etat, c'est la citoyenneté dans l'union européenne, l'union africaine. Il existe par ailleurs une citoyenneté politique par laquelle un citoyen dispose d'une voix pour influencer et déterminer le mode de gouvernement. Cette citoyenneté s'exprime par le droit de vote, de défendre les ressources. Il existe même une citoyenneté économique et une citoyenneté des frontières et une citoyenneté ethnique. Mais la citoyenneté dont il s'agit ici est celle qui est substantiellement liée à la collectivité territoriale. Dans un tel contexte, la perception de la citoyenneté s'inscrit dans un double sens. En premier lieu, la citoyenneté locale s'identifie à un ensemble de pratiques citoyennes par lesquelles les collectivités se développent et se construisent. En fait, la citoyenneté locale n'est ni naturelle, ni donnée d'avance, c'est un aspect de la vie qui doit être revendiqué au moment précis où il se construit. Au Sénégal, la citoyenneté locale s'identifie dans une large mesure dans les collectivités locales à la participation citoyenne.

Participation, démocratie locale intégrale et droits de l'homme, c'est un ensemble de catégories intellectuelles qui se situent au centre de notre communication dont l'objet peut être facilement saisi.

La participation : implique l'associations des droits humains dans la gestion publique à la fois à sa conception et à sa mise en œuvre.

La citoyenneté un ensemble de comportement savoir être fondé sur la volonté du gouvernement.

La démocratie suggère la mise en place d'un processus d'implication réelle des populations locales pour un développement effectif de la collectivité locale. La population sénégalaise est ainsi répartie - 0 à 14 ans 45,5% - 15 à 64 ans 53% - 65 à 100 ans 3%.

Toutefois la participation citoyenne présente au moins deux intérêts :

- Un intérêt d'ordre juridique parce que la constitution de l'Alternance du 22 janvier 2001 consacre la démocratie, à travers la gestion participative. En effet, la constitution le répète : Les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyen à la gestion des affaires publiques (article 102 de la Constitution).
- Le second intérêt d'ordre pratique montre que le caractère représentatif de la démocratie locale s'est enrichi de formes diverses de prise en compte directe des souhaits du citoyen, en dehors des campagnes électorales. Il en est ainsi par exemple, en France ou certains mécanismes sont prévus par les textes en matière de participation (loi du 6 février 1992 concernant l'information et la participation des habitants...

On sait que les réformes de décentralisation ont placé des pouvoirs importants entre les mains des élus locaux qui ne supportent pas tout à fait les mêmes formes de contrôles démocratiques que les autorités nationales- par exemple, les exécutifs locaux ne sont pas responsables devant les assemblées. Toutes ces raisons font que, probablement, des progrès doivent être faits dans le sens de la démocratie locale directe.

D'ailleurs lors des réformes de la décentralisation de 1996, un ensemble de textes avait été annoncé que l'on trouve dans le code des collectivités locales (Article 3 code des collectivités locales). *A161CCL * A225CCL * A344 du Code des collectivités locales (Réunion d'Orientation Budgétaire).

Les Représentants de l'Etat sont chargés grâce à la régionalisation de négocier de multiples conventions avec les exécutifs locaux (mise à disposition, contrat d'attente ou de solidarité, planification, coopération décentralisée etc....)

Dans ce cadre, quelle est la place des ONG et des populations dans la démocratie participative locale et comment de tels acteurs pourront-Ils assurer leur rôle en matière de développement local dans un système démocratique ?

La réponse à cette problématique se fera au tour de deux points :

D'abord, la consécration juridique de la place des ONG et des populations dans l'expression démocratique en vue du développement local.

Ensuite, le rôle effectif des ONG et du citoyen dans l'expression démocratique en vue du développement local.

La consécration juridique de la place des ONG et des populations dans l'expression démocratique en vue du développement local.

Cette consécration tourne de la reconnaissance au Sénégal de la place des ONG et des populations dans l'expression démocratique mais également elle participe de l'effectivité du rôle des ONG et de la population comme acteur privilégié du développement local.

A) Les ONG, partenaires actifs de notre politique de décentralisation

Les organisations non gouvernementales (ONG) deviennent des partenaires actifs de la politique de régionalisation. Le cadre juridique tracé par la nouvelle décentralisation fixe les relations entre les acteurs de développement que sont les ONG et les partenaires financiers (art. 3 art. 17 du code CL). En effet les collectivités locales associent en partenariat, le cas échéant à la réalisation des projets de développement économique éducatif social et culturel, les mouvements associatifs, et les groupements à caractère communautaire (art. 3 du CL). De même elles peuvent dans le cadre de leurs compétences propres entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement (art.17 du Cote CL).

Les ONG sont devenus des acteurs de développement à partir des années 1970. Leur évolution a connu trois étapes :

1^{ère} étape – 1961-1970 : Organisation à vocation caritative humanitaire.

2^{ème} étape- 1970-1980 : Organisation à vocation d'assistance aux populations victimes des calamités naturelles (sécheresse) ou défavorisées (santé, éducation hydraulique villageoise)- Appui en droits humains droits économiques sociaux et culturelles

3^{ème} étape- 1980-1990 : Organisation à vocation d'appui au développement communautaire (instrument de la coopération internationale et de solidarité).

L'étude des réalisations des ONG que le CONGAD (Coordination des ONG et Associations de Développement du Sénégal) a effectué en 1992 à révéler :

- que les ONG, membres du CONGAD, sont présentes dans toutes les régions du pays, avec une forte représentation à Thiès soit 46% ;
- 643 projets ont été réalisés entre 1989 et 1991 pour un montant total de 5 milliards 109 millions de francs CFA. On constate à ce propos des écarts importants entre les régions, 3% pour la région de Diourbel contre 23% pour la région de Saint-Louis, 10% pour la région de Kolda contre 37,6% pour la région de Tambacounda ;

- les ONG interviennent dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle des régions. Le secteur quaternaire (santé, éducation, formation et promotion du statut de la femme et des jeunes) occupe la première place avec 47% du financement, suivi du secteur primaire (agriculture, gestion des ressources naturelles et hydraulique) soit 37,6%¹⁸

Malgré des efforts louables, il est à noter que la collaboration entre ONG et collectivités locales est encore un peu timide. C'est pourquoi les ONG doivent participer activement à la mise en œuvre de la régionalisation en prenant en compte : l'information, la sensibilisations des populations sur les enjeux de la régionalisation, la formation des élus locaux, la participation à l'élaboration des programmes d'actions prioritaires des collectivités locales (PRDI, PIP, PDL), les collaborations avec les agences.

B) La population, acteur privilégié du développement local dans l'expression démocratique

La population est composée de plusieurs acteurs dont :

- Elus locaux
- Représentant de l'Etat
- ONG
- Soutiens financiers
- Université, acteurs.
- Société civile

Donc, la place de la population est facteur important dans l'expression démocratique. En effet, le renouveau amorcé par la nouvelle décentralisation tend à considérer les acteurs locaux de développement comme les nouveaux maîtres du jeu. La tentative est ici grande de retracer ici l'impact des nouvelles responsabilités des élus locaux, des représentants de l'Etat, des organisations non gouvernementales et des partenaires financiers dans le processus de la régionalisation.

1- S'agissant des élus locaux, la régionalisation fait de ces acteurs de véritables concepteurs et gestionnaires de l'action locales. En effet les élus locaux sont devenus des administrateurs élus chargés par la constitution de diriger et de conduire les affaires locales. Cela signifie qu'il ne suffit plus, aujourd'hui, d'avoir des convictions simplement politiques pour gérer. Les collectivités locales, a-t-on dit sont devenues de véritables entreprises. Elles exigent, en tout état de cause certaines connaissances juridiques financières comptables des élus au service de leur collectivité. Par conséquent, l'ère des gouverneurs des préfets et sous-préfet, administrateurs nommés, chargés de gérer la collectivité semble révolue à cause des exécutifs décentralisés.

De même il est incontestable aujourd'hui que les textes relatifs aux transferts de compétence modifient très sensiblement la situation et le rôle des présidents des conseils régionaux, des communautés rurales et des maires au

sein des administrations locales. En effet bon nombre de ces compétences profitent aux assemblées locales, outre le fait que les autorités décentralisées sont quand même concernées en tant qu'exécutifs des conseils, certaines compétences qui leur sont directement remises entraînent un accroissement important de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités. Habituellement. Jusqu'à aux problèmes administratifs. Leurs compétences consistaient à instruire des dossiers. à préparer les projets de délibérations et de les exécuter une fois votés.

Mais avec le transfert opéré au profit des collectivités locales et la technicité de certaines matières transférées ce rôle se transformera parce qu'ils seront confrontés aux problèmes économiques, techniques et industriels. C'est ainsi que le transfert repose sur le principe de la complémentarité entre les planificateurs aménageurs que sont l'Etat et les régions et les gestionnaires que sont les communes et les communautés rurales.

2- le renforcement des pouvoirs des représentants de l'Etat dans le nouveau contexte législatif sénégalais

- En qualité de représentant de l'Etat, les gouverneurs préfets et sous-préfets exercent des compétences essentielles et irréductibles de souveraineté en application des lois de la république, en plus ces autorités ont la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et de l'ordre public.
- En tant que représentant du gouvernement, ces autorités déconcentrées sont des animateurs des politiques nationales. Ils sont les délégués du président de la république et par conséquent ils veillent à l'exécution des décisions gouvernementales¹⁷.
- En qualité de médiateurs les représentants de l'Etat contribuent à la régulation des relations au sein de la société. En effet la collaboration entre les différents responsables se traduit de plus en plus par des formules de contrat. Cette irruption du phénomène contractuel dans les relations entre personnes.

3- La société civile regroupe communément plusieurs organisations et leur typologie pose un certain nombre de problèmes. On peut en citer les ONG, les associations.

4- En ce qui concerne les partenaires financiers il convient de souligner, que les organismes de coopération et d'appui au développement (Mission Française de Coopération et d'Action culturelle- Union Européenne- ACDI), ceux-ci doivent appuyer les collectivités locales situées en milieu rural par la mobilisation des ressources pour le financement du développement local en vue de la promotion participative des citoyens.

5- La mise en évidence des citoyens comme des cibles importantes d'information et de communication. Un droit de l'information et de la communication administratives est en train de naître et de se développer parce que les textes se préoccupent de l'accès aux informations administratives et que d'autres réglementent les interventions administratives dans les moyens de communication.

a) Les moyens de la communication locale

La communication qui occupe une place importante au Sénégal est devenue une préoccupation essentielle des collectivités locales : elles ont compris que leur réussite dépendait tout autant de cela que de la qualité intrinsèque de leur action, et même que la communication était une condition du succès de leurs actions. De ce point de vue, les collectivités locales utilisent plusieurs sortes de moyens de communication.

- Les moyens de diffusion de l'information administrative locale en dehors de la communication audiovisuelle
- Toutes les collectivités locales d'une certaine importance diffusent aujourd'hui de journaux d'information sur leurs actions, leurs projets, sur la société locale (Thiès, Dakar, Saint Louis, Ndioum- cela est vrai non seulement pour les communes mais aussi pour les communautés rurales et les régions.
- La diffusion de nombreux messages émanant des collectivités locales se fait par l'affichage et par l'utilisation du mobilier urbain. En dehors des affichages officiels qui se font dans certains emplacements réservés, et qui constituent la publicité des certains actes juridiques, les collectivités locales utilisent les journaux publicitaires courant et leur mobilier urbains pour informer et vendre leurs qualités (Dakar). Les sujets abordés en la circonstance sont divers et variés : développement durable, libéralisation du secteur audiovisuel, gestion des fonds publics, politique politicienne, insécurité, critique de l'action gouvernementale.

Il arrive aussi que les collectivités locales mettent à la disposition des citoyens des banques d'informations, de site web communaux, régionaux ou ruraux (ville de Touba, Kumpentoum, Saint-Louis commune, région de Saint-Louis, Dakar et Fatick)...

- L'intervention des collectivités locales dans les activités de communication audiovisuelle

Les évolutions récentes du droit à la communication audiovisuelle ouvrent la voix à des interventions des collectivités locales dans ce secteur. Au Sénégal, cette situation a donné naissance à la création des radios communautaires de des radios privées parfois municipales (radio municipale de Dakar) La radio est devenu un contre pouvoir et aujourd'hui le Sénégal compte une dizaine de radios- Ndef ling FM Dakar – OXY- Jeune Pikine- Pen FM Fissel

-Niani FM Tambacounda – Lacotière Joal Fadiouth – Leer FM Louga- Gaynako Nawarel -Aweyna bignona

Le dialogue communal est réalisé par des radios communautaires. La première radio communautaire associative « Pen Mi FM » est créée en 1996 avec le soutien de l'ONG OXFAM GB, quatre ans plus tard « Gaynako/ la voix du berger » est créée à Nawarel.

b) les obligations des collectivités locales en matière d'information et de communication

Il existe une obligation concernant l'information et la communication locale selon laquelle le Code des collectivités locales définit longtemps ce droit pour les citoyens de se faire communiquer certains documents concernant l'administration locale. C'est ainsi que le Code des collectivités locales prévoit que : tout habitant ou contribuable a le droit de demander à ses frais communication de prendre copie totale ou partielle, des procès verbaux du Conseil régional, des budgets et des comptes et des arrêtés (Article 3 alinéa 4 du Code des collectivités locales).

I'effectivité du rôle des ONG et des populations dans l'expression Démocratique et du développement local

L'effectivité de ces acteurs soulèvent deux problèmes : le premier est relatif aux fonctions des ONG, le second concerne les missions des populations.

A) Quelles fonctions, pour les ONG dans l'expression démocratique en vue du développement local ?

Malgré les efforts louables, il est à noter que la collaboration est encore un peu timide. C'est pourquoi :

- 1) Les ONG doivent participer activement la mise en œuvre de la décentralisation et de la régionalisation en prenant en compte : l'information, la sensibilisation des populations sur les enjeux de la régionalisation, la formation des élus locaux, la participation à l'élaboration des programmes d'actions prioritaire des collectivités locales (PRDI, PIP, PDL), les collaborations avec les agences régionales de développement Art. 37 du CL, l'ouverture de bureaux régionaux de coordination des ONG.
- 2) L'Etat doit prendre en compte la représentation des ONG dans les structures de concertation et de suivi de la nouvelle décentralisation : comité économique et social de la région (Art 31 du CL ; partenariat avec les collectivités locales dans le cadre des programmes d'action concertée ; conseil national de développement des collectivités locales (décret 96- 118 du décembre 1996) ; à la commission d'assistance aux CERP (décret 96- 1125 du 27 décembre 1996

B) Quelles sont les missions des citoyens dans l'expression démocratique en vue du développement local ?

Avec le temps, le caractère représentatif de la démocratie locale s'est accommodé, on peut dire s'est enrichi, de formes diverses de prise en compte direct des souhaits des citoyens, en dehors des campagnes électorales, les textes n'en rendent qu'un compte incomplet, d'ailleurs, car de nombreuses pratiques informelles s'y sont ajoutées. Il s'agit en premier lieu des mécanismes et il s'agit en second lieu du contrôle citoyen.

1) Les mécanismes et pratiques formels

a) Les mécanismes formels

Au Sénégal, il existe des pratiques formelles comme les plans de développement locaux, le plan d'occupation et d'affectation des sols et la planification stratégique à l'échelle régionale qui sont des outils qui facilitent la concertation publique et la participation citoyenne.

- La planification participative est une démarche qui permet aux citoyens et aux partenaires locaux de mieux comprendre la situation locale. Ce mouvement doit déboucher sur une action concertée et participative. En effet, pour des besoins d'appropriation et d'opérationnalité et surtout de mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre du plan, il importe, au-delà de l'information, que chacun apporte sa contribution à la réflexion et à la définition des actions à mener.
- On peut citer la vie associative ou la participation associative dans les communautés rurales du Sénégal ou les communes rurales dans les autres pays africains (Burkina Faso, Mali, Bénin, etc). De nombreuses associations ou groupements travaillent avec les autorités administratives, les collectivités locales et les partenaires en vue du développement local. En France, le droit local fait place au référendum en matière de fusion des communes, de nombreuses décisions locales doivent être précédées d'une enquête publique, (expropriation, aménagement) il existe une véritable obligation de concertation avec les habitants préalablement à certaines décisions en matière d'aménagement, il apparaît aussi que la loi reconnaît quelques prérogatives particulières à certaines associations de ce type, lorsqu'elles ont reçu un agrément administratif, ont notamment le droit d'être consultées dans le cadre de l'élaboration des plans d'occupation des sols des communes.

b) Les pratiques informelles

Etant donné la faiblesse des exigences légales en matière d'expression directe des citoyens en dehors de la représentation politique locale, il n'est pas surprenant que certaines collectivités locales aient décidé d'aller au-delà, en développant diverses pratiques informelles.

L'institution des structures organisées avec les représentants des citoyens ou d'une partie d'entre eux, souvent par le canal d'associations, pour traiter un problème particulier ou suivre un aspect spécifique de la politique de la collectivité. Ces formules prennent parfois la forme de commission extra municipale qui permette une concertation entre les élus et des catégories de citoyens spécialement concernés par une série de questions donnée. On peut citer en premier lieu, ici, les pratiques informelles dans les communautés rurales avec des structures de participation et de concertation organisées avec les représentants des citoyens ou d'une partie d'entre eux pour traiter un problème de collectivité et donner des avis.

Dans la communauté rurale de Mpal, ce sont les cadres de concertation des organisations des producteurs (CLCOP qui est une entité créée par le Conseil rural qui sert de relais entre le Conseil rural et les citoyens dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. C'est le cas du cadre de concertation communautaire qui regroupe l'ensemble des acteurs du développement et qui permet de coordonner leur intervention, on peut citer aussi les unions communautaires de développement villageoises et les unions de développement inter villageoises qui sont tout autant des intermédiaires entre les communautés rurales et les citoyens. On peut citer en second lieu le cas d'une planification participative à l'échelle d'un quartier avec les conseils de quartier.

Dans le cadre de la décentralisation et de l'implication des citoyens dans le développement de leur quartier, la commune de Saint- Louis a entrepris une politique de mise en place des conseils de quartier destinés à être des relais locaux du développement.

2) Les outils de contrôle du citoyen

Il est question ici des actes par lesquels des citoyens, de façon individuelle ou collective, manifestent leur présence politique critique par rapport au travail de l'élu tout le long de sa période de représentation politique on peut distinguer deux types de contrôle : individuel et collectif.

a) Le contrôle individuel

Il met en rapport soit l'électeur et un élu, soit l'électeur et un organe élu- Dans ce dernier cas, il s'exerce sur l'institution représentative de la collectivité locale elle-même. Dans toutes les hypothèses, il s'agira :

- De mesurer avec quelle diligence et efficacité, l'organe élu règle des problèmes qui lui sont soumis (A 3 al 3 ccl).
- De vérifier la régularité du mode de fonctionnement (administratif et budgétaire), des organes élus (A3 A4 CCL)

b) Le contrôle collectif

Il emprunte aussi deux formes :

- La forme récurrente des renouvellements politique régulier de l'organe élu (exemple renouvellement du mandat des conseillers municipaux- refus –vote sanction
- La forme intermittente, à l'initiative du contribuable ou de toute personne morale, association ou organe qui désire connaître le mode d'utilisation des fonds publics (A3 a3 et 4-notion de contribuable
- dans tous les cas les actions des élus sont de manière directs ou indirects soumises à évaluation critique.

Par le Professeur Mamadou Abib KEBE

Les elections, un enjeu et un défi- Place et rôle des jeunes et des femmes pour une participation massive des populations

Introduction

Chaque fois que j'engage la réflexion sur la vie politique du Sénégal ou de l'Afrique, toujours retentissent dans ma tête les mots par lesquels JJ. Rousseau introduit son fameux ouvrage : Du Contrat social. Ces mots me servent à légitimer mon discours et à révéler les sentiments patriotiques qui m'animent :

« Né citoyen d'un état libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays »¹

Donc c'est en ma qualité de citoyen, membre du peuple, jouissant du droit de voter que je veux tenir ce propos sur les enjeux et défis des élections présidentielles et législatives qui se profilent à l'horizon de notre histoire démocratique. Le sentiment qui m'habite en cette période transitoire- quelques années après l'alternance de l'an 2000 et quelques mois avant les élections de 2006 ou 2007- est d'un côté, un sentiment de bonheur et de fierté d'être membre de ce pays et de ce peuple qui a réalisé la belle performance démocratique de Mars 2000 et qui marque un paradigme historique et démocratique dans la vie de notre pays ; de l'autre, un sentiment d'appréhension mêlé d'inquiétude quant à la capacité de mon peuple à confirmer sa performance et à consolider les acquis démocratiques, en tenant des élections régulières et transparentes, parce que respectueuses de la souveraineté du peuple et de la volonté générale.

Ce double sentiment qui m'habite est engendré par les enjeux et défis graves que nous devons affronter et relever pour nous assurer que nous avons engagé notre jeune pays dans la voie irréversible de la démocratie et du développement. Pour relever ces défis, il faut prendre conscience de la gravité des enjeux.

Il est évident que ces défis et enjeux interpellent l'ensemble du peuple sénégalais, sa souveraineté, sa volonté et son engagement qu'il doit exprimer et faire respecter par l'ensemble des acteurs politiques. Et il est évident que les femmes et les jeunes jouent un rôle principal dans cette expression démocratique de la volonté populaire.

Aussi, suivant l'intitulé du sujet, nous articulerons notre propos sur deux points : enjeux et défis des élections ; place et rôle des femmes pour révéler ces défis.

1- Les élections législatives et présidentielles : Un enjeu et un défi.

Dans la vie de toute démocratie, les élections constituent les temps forts, les moments les plus graves puisqu'elles sont l'acte par lequel le peuple exprime sa volonté pour évoluer et déléguer son pouvoir à ses représentants : au pouvoir législatif s'il s'agit des élections législatives et au pouvoir exécutif pour la présidentielle.

L'enjeu majeur que soulèvent ces élections est celui du respect de la volonté générale et celui de la préservation du contrat social et républicain. En effet, dans toute démocratie, il y'a toujours une tension entre les volontés particulières des individus et des partis et la volonté générale du peuple : les individus et les partis ont tendance, pour conserver le pouvoir ou le conquérir, à usurper ou aliéner la volonté générale : non tenue des élections, modification du calendrier électoral, tripotage de la loi électorale et du mode de scrutin, truquage des suffrages et des résultats etc..

L'expérience démocratique du Sénégal, avant et après l'alternance, nous prouve combien les intérêts particuliers et partisans peuvent amener les acteurs politiques à aliéner la souveraineté du peuple et à entraver l'expression démocratique de la volonté générale ou celle de la majorité. Si de 1978 à 1998, les élections ont été toujours suivies de contestations et de manifestations de violence, c'est qu'une partie des membres du peuple, a eu le sentiment que pour des raisons de manque de transparence et de régularité du scrutin, la volonté de la majorité n'avait pas été respectée, le manque de consensus autour des règles de transparence rendant impossible l'acceptation, par tous les acteurs politiques, de la validité des résultats.

L'avènement de l'alternance en mars 2000, premier scrutin véritablement démocratique de l'histoire politique du Sénégal indépendant, constitue une césure historique et un paradigme nouveau dans la vie démocratique de notre peuple. Non seulement, cet événement met fin à l'ancien régime, mais instaure un régime nouveau par l'expression de la souveraineté et de la volonté de tout un peuple. Désormais et pour la première fois de son histoire, le peuple sénégalais a savouré le goût de la souveraineté effective et la saveur de l'alternance démocratique.

Mais, cette alternance n'est qu'une étape, un événement dans notre quête démocratique, dans la construction d'un système démocratique viable où le peuple souverain fait fonctionner un système opérationnel qui lui permet d'exprimer sa souveraineté et sa volonté dans des élections régulières et transparentes. Aussi faut-il considérer cette alternance démocratique, non pas comme une action glorifiante, mais plutôt une épreuve qualifiante qui doit être suivie d'acte qui confirme que le Sénégal est entré dans la vie irréversible de la démocratie pluraliste.

Voilà pourquoi les élections qui s'annoncent représentent autant que pour l'an 2000 et même plus un défi démocratique, que nous devons relever pour des raisons de compétence et de performance.

Certains faits et gestes du régime post-alternance nous font mesurer la dimension de l'enjeu et des défis : la confusion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et tous les abus qui en ont découlé, l'accaparement des moyens de communication de l'Etat à des fins de propagande et au profit du régime au pouvoir, le non respect du calendrier républicain et les intensions de réviser le mode de scrutin à deux tours ; le climat délétère entre les acteurs politiques, à savoir la majorité et l'opposition ; les incertitudes et les doutes quant à tenue d'élections libres et transparentes, voilà autant de signes et d'indices qui nous montrent que le Sénégal va vers une grande épreuve, au sortir de laquelle, soit notre démocratie se consolidera, soit elle connaîtra une régression aux conséquences politiques, sociales et démocratiques incalculables.

Tel est l'enjeu historique et démocratique des prochaines élections, enjeu qui exige le respect du contrat social et républicain, le respect de la souveraineté populaire, le respect du jeu démocratique au-delà de nos intérêts particuliers. Cet enjeu doit être compris par tous les citoyens et tous les

acteurs politiques parce qu'il engage notre démocratie et ce qu'elle représente pour l'Afrique et le reste du monde. Le modèle sénégalais est à la fois référentiel et emblématique pour tout un continent qui cherche à construire des modèles démocratiques viables.

C'est à ce niveau que l'enjeu apparaît non seulement démocratique, mais historique et culturel. Il nous faut relever le défi des prochaines élections non pas pour nous Sénégalais, mais aussi pour l'Afrique et les pays de la Umma Islamique.

Pour relever ce défi démocratique, il faut d'abord et avant tout une mobilisation populaire pour gagner le pari de la participation, limiter les risques d'usurpation de la volonté générale et faire respecter le verdict des urnes. Et pour relever ce défi, les jeunes et les femmes ont un rôle déterminant à jouer.

2- Place et rôle des jeunes et des femmes pour une participation massive des populations.

Pour des raisons démocratiques, socioculturelles et historiques, les jeunes et les femmes se situent au cœur de la vie politique de notre pays.

Les données démographiques attestent de cette importance : d'après des estimations datant de Juillet 2002 sur une population de 10 589 571 habitants, la démographie du Sénégal repose sur une pyramide des âges qui la part belle aux jeunes et aux femmes :

- De 0 à 14 ans 43,5% (garçons 2 321 789, filles 2 290 105)
- De 15 à 64 ans 53,4% (hommes 2 710 178, femmes 2 943 554)
- De 65 ans et plus 3,1%(hommes 159 445, femmes 164 500)

Il ressort de ces données que les jeunes et les femmes constituent la majorité de ceux qui animent la vie politique et participent aux élections : même si les garçons et les filles (de 0 à 14ans) n'ont pas atteint la majorité civile, ils participent à la mobilisation et à l'animation des partis politiques. Quant aux hommes et aux femmes de 15 à 65 ans, ils représentent plus de 56% de la population, ce qui suppose que les personnes ayant atteint l'âge de voter font au moins 50% de la population et que les femmes en constituent la majorité. Ainsi donc, par leur représentation démographique et leur poids électoral, les jeunes et les femmes occupent une place essentielle dans le jeu démographique du Sénégal.

Outre ce facteur démographique et pour des raisons culturelles, sociales et historiques, les jeunes et les femmes sont au cœur du dynamisme de la vie politique ; ils sont comme le cœur et les membres du corps politique. Les partis politiques, depuis le BDS des années 50 jusqu'au PDS, en passant par le PS et l'AFP, la LDMPT ou AJPDS, ont tout compris que pour leur massification et leur animation, ils devraient s'appuyer sur les femmes (surtout) et les jeunes. Cette place centrale de ces deux catégories dans la vie associative ne se limite pas

seulement à la vie politique, mais se manifeste également dans la vie religieuse : les principaux acteurs des « Dayiras », des Gamous et des Magals sont les jeunes et les femmes. Il faut interroger notre tradition culturelle matrilineaire qui a toujours reconnu à la femme sa place dans l'espace publique, les phénomènes d'urbanisation et de mutations sociales, pour peut-être expliquer cette place fondamentale des femmes et des jeunes dans la vie associative et politique de nos sociétés africaines contemporaines. Quoiqu'il en soit, pour gagner la bataille de la participation pour toutes élections au Sénégal, il faut s'appuyer sur les femmes et les jeunes et ce, de l'amont à l'aval du processus électoral : sensibilisation, mobilisation, animation, inscription sur les listes électorales, retrait des cartes, vote et délibération.

Ce défi doit être relevé puisque le taux de la participation est un indicateur pertinent pour juger de la viabilité d'une démocratie et d'un scrutin : un régime démocratique fort et sain est celui-là qui fait participer le maximum de citoyens à la gestion de la chose publique. Mais ce défi ne peut être relevé qu'en s'appuyant sur les femmes et les jeunes qui constituent les forces vives de notre jeune démocratie.

CONCLUSION

Les prochaines joutes électorales, moment historique de confirmation et de consolidation de notre construction démocratique, seront réussies d'abord et avant tout, par le pari gagné de la participation massive des populations. Or ce pari ne peut être réussi que par la mobilisation des jeunes et des femmes pour une expression massive de la souveraineté et de la volonté générale de tout le peuple sénégalais.



V SYNTHÈSE DES TRAVAUX

5-1 Un partenariat soutenu

Le partenariat entre la FKA et l'ONDH entre dans sa phase de démarrage, avec l'organisation de manifestations à Dakar et à Saint Louis articulées sur la problématique de l'expression démocratique et du développement qu'on ne saurait aborder sans accorder une place importante à la question électorale d'autant que le Sénégal est appelé à aller aux urnes dans moins de 12 mois dans un contexte marqué par la rupture du dialogue politique préjudiciable à l'instauration d'une paix durable

Ces rencontres d'échanges et de partages ont aussi intégré d'autres arguments portant sur la nécessité d'une meilleure représentation des femmes dans les organisations politiques pour combler le déficit au sein des instances de décisions, en les préparant à mieux affronter le champ politique.

Elles ont abouti à plusieurs recommandations

5-2 Recommandations

5-2-1 Au plan de la problématique de l'Ancre de l'expression démocratique et du développement à la base ;

- 1.** Privilégier l'approche droits humains dans la mise en œuvre et l'exécution des projets, les droits n'étant pas hiérarchisés, il faut dès lors les considérer globalement;
- 2.** Promouvoir la connaissance des droits et des devoirs des citoyens par l'information, l'éducation et la formation ;
- 3.** Tenir compte des préoccupations des populations et des groupes vulnérables femmes, jeunes, réfugiés, détenus et handicapés ;
- 4.** Développer un plaidoyer auprès des autorités étatiques, des partis politiques et des Organisations de la Société civile pour des actions concertées ;
- 5.** Faire face aux enjeux et défis de l'exercice du pouvoir dans le respect des droits de l'homme, des libertés individuelles, collectives et de la transparence dans la gestion des affaires publiques.
- 6.** Promouvoir la justice et l'équité dans les relations, et dans la gestion des affaires publiques.
- 7.** Créer des conditions de participation et de responsabilisation des populations au développement à travers des espaces de concertation.
- 8.** Mettre l'accent sur le rôle de la presse, des ONG, des élus locaux dans la lutte contre les violations des droits de l'homme et l'impunité.
- 9.** Combattre l'accaparement des médias d'Etat et le prétexte est tout trouvé en observant les tranches d'horaires réservées à certaines

organisations proches du parti au pouvoir, limitant ainsi l'accès à l'information qui est cependant garanti par la constitution.

- 10.** Impliquer les intellectuels de tous bords à la formation des populations, des élus locaux, des conseillers de la république et des parlementaires en vue de constituer une élite locale ;
- 11.** Amener la société civile à s'organiser autour de ces différentes problématiques par une mobilisation forte des acteurs sous-tendue par un mouvement social fort et crédible ;
- 12.** Susciter l'esprit de partage, de concertation dans l'exercice du pouvoir local, les prises de décision et dans le contrôle

5-2-2 Les participants souhaitent, de la part des décideurs et des acteurs politiques, plus de volonté politique et d'engagement pour :

- 13.** Eviter le blocage du système de gouvernement local, source de conflits et de mal gouvernance ;
- 14.** Créer les conditions d'un dialogue avec une place aux organisations de la société civile ;
- 15.** Développer des actions de veille, d'information, d'éducation et de formation pour la promotion des droits et devoirs des citoyens,
- 16.** Renforcer le cadre normatif (la Constitution sénégalaise) par le respect des dispositions en combattant la manipulation de celle-ci,
- 17.** Renforcer la collaboration entre ONG, élus et pouvoirs publics, comme une alternative pour assurer le développement ;
- 18.** Assurer les conditions de respect des principes de bonne gouvernance et de responsabilisation des populations dans la lutte pour le développement

5-2-3 Les syndicats, la presse publique et privée, les ONG ont un rôle important d'information, d'éducation et de formation auprès des populations peuvent constituer des remparts pour le respect de la démocratie, et de ce fait, doivent :

- 19.** Bénéficier du renforcement de leurs capacités d'intervention pour être plus performants et lutter contre la désinformation préjudiciable à la paix et au développement.
- 20.** Participer à la vulgarisation des conventions et instruments juridiques dont le Sénégal est Etat partie, ratifiés ou à ratifier, la publication de rapports périodiques sur les droits de l'homme ;

5-2-4 La nécessité d'organiser des élections libres, transparentes et le maintien du dialogue politique et social comme une solution de paix et de sécurité humaine pour un développement durable :

- 21.** Augmenter la représentativité des femmes dans les structures des différents partis politiques.
- 22.** Assurer une formation politique aux femmes et aux jeunes notamment dans les zones rurales ;
- 23.** Sensibiliser les femmes pour qu'elles s'inscrivent sur les listes électorales et exhorter les partis politiques à désigner des femmes dans les bureaux de vote ;
- 24.** Encourager et faciliter l'entrée des femmes dans la politique et cesser l'ostracisme à leur endroit en facilitant leur participation massive au jeu politique ;
- 25.** Constituer des relais : ASC, Conseils de quartier, groupements féminins etc....pour accompagner les populations dans leur lutte pour la constitution d'un Etat de droit ;
- 26.** Plaidoyer autour des candidatures individuelles pour faire sauter la limitation aux seules élections législatives et présidentielles assorties de critères assez contraignants ;
- 27.** Revoir les modalités de création et de fonctionnement des partis politiques dans le sens de lutter contre les pratiques d'achat de conscience par le jeu de l'argent

5-2-5 Au plan du suivi et de l'évaluation des activités :

- 28.** Procéder à la restitution au niveau des structures de l'ONDH et des partenaires pour une appropriation des résultats enregistrés
- 29.** Organiser une série de rencontres avec les groupes cibles conférences et/ ou de causeries pour les sensibiliser autour des problèmes et des thèmes recensés ;
- 30.** Traduire en actes concrets les boutiques de droits comme une alternative d'approche de proximité pour renforcer les capacités d'intervention des acteurs et des populations rurales et urbaines ;
- 31.** Procéder à la démultiplication progressive du projet une fois le teste réussi dans les cinq zones retenues avec comme points d'ancrage les problèmes spécifiques rencontrés et préoccupations des communautés rurales et urbaines

- 32.** Organiser la réflexion aux fins de procéder à une évaluation à mi - parcours du processus électoral dont les résultats seront consignés dans un document de référence, comme une contribution pour aboutir à des élections libres, transparentes et apaisées ;
- 33.** Agir dans le sens de la reprise du dialogue politique à considérer comme un élément favorable à la paix, à travers des espaces de concertation et d'actions suivies ;
- 34.** Consolider les rapports entre la classe politique, la société civile, les pouvoirs publics avec un accent sur la synergie des interventions.
- 35.** Impliquer de manière qualitative les médias dans la régulation de l'information et les ONG doivent agir à équidistant des partis et du pouvoir avec un esprit républicain

